

Schluter®-PRIMER-PS

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

Version: 02

Date d'émission: 12 novembre 2024

Classifié selon: Système Général Harmonisé (SGH); Norme de communication des risques de l'OSHA 29 CFR 1910.1200(g) Rev. 2012; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux)

SECTION 1 - IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit: Schluter®-PRIMER-PS
Utilisation du produit: Couche d'apprêt pour membrane pelable et collante
Autres moyens d'identification: Aucun
Utilisation recommandée: S'utilise pour apprêter les surfaces en vue du collage des membranes de désolidarisation pelables et adhésives.
Restrictions d'utilisation: Utiliser uniquement les produits pour l'usage auquel ils sont destinés.

IDENTIFICATION DU FABRICANT/FOURNISSEUR:

ÉTATS-UNIS: Schluter Systems L.P.
194 Pleasant Ridge Road
Plattsburgh, NY 12901

CAN: Schluter Systems (Canada) Inc
21100 chemin Ste-Marie
Ste-Anne-de-Bellevue, QC

Téléphone: 1-800-472-4588

Courriel: commercialsupport@schluter.com

Site Web: <https://www.schluter.com/>

INFORMATIONS D'URGENCE

Numéro de téléphone en cas d'urgence:

CHEMTREC: +1 (800) 424-9300 (aux États-Unis) or +1 (703) 527-3887 (en dehors des États-Unis)

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classifié selon: Système Général Harmonisé (SGH); Norme de communication des risques de l'OSHA 29 CFR 1910.1200(g) Rev. 2012; SIMDUT 2015 (Règlement sur les produits dangereux)
Classification:

Santé	Environnement	Physique
Sensibilisation de la peau – Catégorie 1	N/A	N/A

N/A –non applicable/disponible

Éléments d'Étiquetage



- **Étiquette Pictogramme / Symbole:**
- **Mot Signal:** Avertissement

Mentions de danger	Mises en garde
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.	P261: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
	P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P380: Porter des gants de protection.
	P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
	P333+P317: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander une aide médicale.
	P362+P364: Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
	P501: Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/ internationales.

Autres Dangers (informations complémentaires):

- Aucun connue.

SECTION 3 – COMPOSITION/ INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

PRIMER - PS est un mélange, pas une substance.

N° CAS	N° CE (EINECS/ELINCS)	NOM CHIMIQUE	% Concentration (% en poids)	Danger SGH
2634-33-5	220-120-9	1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	0.02% - 0.06%	H302; Toxicité orale aiguë (Catégorie 4), H315; Irritation de la peau (Catégorie 2), H318; Lésions oculaires (Catégorie 1), H317; Sensibilisation de la peau (Catégorie 1), H400; Toxicité aquatique aiguë (Catégorie 1)
13463-67-7	236-675-5	Dioxyde de titane	0.25%	H351; Cancérogénicité (Catégorie 2)
1333-86-4	215-609-9	Noir de carbone	0.1%	H351; Cancérogénicité (Catégorie 2)

Les autres ingrédients du produit sont soit considérés comme non dangereux, soit inférieurs à leurs valeurs seuils/limites de concentration respectives du SGH dans le produit final et n'ont donc pas été mentionnés dans la FDS.

Il convient de noter que le produit contient du noir de carbone (n° CAS 1333-86-4) et du dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) qui peuvent être dangereux en cas d'inhalation. Compte tenu de la nature et de la forme physique du produit (c.-à-d., peinture liquide), il est peu probable que des particules respirables en suspension dans l'air soient libérées par le produit et, par conséquent, les dangers ne sont pas pertinents pour le produit.

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SECOURS

Yeux: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Par mesure de précaution, retirer les lentilles de contact, le cas échéant, et rincer les yeux à l'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation.

Peau: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Obtenir une aide médicale.

Inhalation: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. En cas d'exposition à des niveaux excessifs de produit dans l'air, déplacer la personne exposée à l'air frais. En cas de doute, consulter un médecin.

Ingestion: Aucune mesure de premiers secours spécifique n'est requise. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin en cas de doute.

SECTION 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair: Non applicable	Limites d'inflammabilité: Non applicable
Moyens d'extinction appropriés:	Utiliser des moyens d'extinction adaptés à la zone environnante si ce produit est impliqué dans un incendie (par exemple, brouillard, mousse, poudre chimique ou dioxyde de carbone)
Dangers spécifiques liés au produit:	La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Une charge électrostatique est possible.
Mesures de protection spéciales pour les pompiers:	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome approuvé par NIOSH/MSHA et des vêtements de protection complets lorsqu'ils luttent contre les incendies. Utiliser de l'eau froide pulvérisée pour refroidir les conteneurs exposés au feu.

SECTION 6 – MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles:	Éviter tout contact avec la peau ou les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des zones sûres.
Précautions pour l'environnement:	Ce produit, tel qu'il est vendu sous sa forme commercialisée, n'est pas considéré comme un danger pour l'environnement.
Effets sur l'environnement:	N/A.
Mesures à prendre lors de la manipulation de la substance déversée:	Éloigner le personnel de la zone. Nettoyer le déversement dès que possible, en respectant les précautions de la Section 8 .
Rapports:	N/A.

SECTION 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre pour une manipulation sûre:	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver soigneusement après manipulation. Éviter de contaminer le sol ou de rejeter ce produit dans les égouts, les systèmes de drainage et les plans d'eau.
Conditions d'un stockage sûr:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Tenir à l'écart des sources d'ignition.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom chimique	N° CAS	Type	Limite d'exposition	Forme
Dioxyde de titane	13463-67-7	ACGIH TWA OSHA PEL (TWA)	2.5 mg/m ³ 15 mg/m ³	respirables Particules fines) N/A
Noir de carbone	1333-86-4	ACGIH TWA OSHA PEL (TWA) NIOSH REL (TWA)	3 mg/m ³ 3.5 mg/m ³ 3.5 mg/m ³	Inhalable N/A N/A

N/A – non applicable/disponible

Contrôles techniques appropriés

Pratiques de travail et d'hygiène:

Tenir compte des dangers potentiels de ce produit, des limites d'exposition applicables, des activités professionnelles et des autres substances présentes sur le lieu de travail lors de la conception des contrôles techniques et de la sélection de l'équipement de protection individuelle. Si les contrôles techniques ou les pratiques de travail ne sont pas suffisants pour empêcher l'exposition à des niveaux nocifs de ce produit, il est recommandé d'utiliser l'équipement de protection individuelle énuméré ci-dessous.

Ventilation:

Assurer une ventilation adéquate pour maintenir les expositions en dessous des limites professionnelles.

Autres équipements:

L'utilisateur doit lire et comprendre toutes les instructions et limitations fournies avec l'équipement car la protection est généralement fournie pour une durée limitée ou dans certaines circonstances.

Mesures de protection individuelle - Équipements de Protection Individuelle (EPI):

Protection des yeux/du visage:

Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux.

Protection des mains/de la peau:

Porter des gants imperméables pour éviter tout contact cutané répété ou prolongé avec le produit. La nécessité d'un équipement de protection supplémentaire doit être basée sur une évaluation des risques et sur les recommandations des professionnels de la santé et de la sécurité.

Protection respiratoire:

Utiliser une protection respiratoire approuvée par le NIOSH comme spécifié par un hygiéniste industriel ou un autre professionnel qualifié si les concentrations dépassent les limites indiquées ci-dessus. Un appareil de protection respiratoire approprié est recommandé: P95.

Dangers thermiques:

Aucun connu.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Note: Les données ci-dessous sont des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification.

Apparence État physique: Couleur: Odeur/seuil d'odeur:	Liquide Gris Bénin	Densité de vapeur (Air = 1): Densité (eau = 1):	Same as water 1.01 – 1.03
pH:	9 – 9.5	Coefficient de partage : n-octanol/eau	Pas de données disponibles
Point de fusion/congélation:	~32°F (0°C)	Solubilité dans l'eau:	Pas de données disponibles
Point d'ébullition/plage d'ébullition:	~212°F (100°C)	Température d'auto-inflammation:	Pas de données disponibles
Point d'éclair:	Aucun	Température de décomposition:	Pas de données disponibles
Taux d'évaporation:	Pas de données disponibles	Viscosité:	Pas de données disponibles
Inflammabilité:	Pas de données disponibles	Propriétés oxydantes:	Pas de données disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité	Pas de données disponibles	Poids moléculaire:	Pas de données disponibles
Pression de vapeur:	Identique à l'eau	Densité relative:	Pas de données disponibles
Température de décomposition	Pas de données disponibles	COV	<1 g/L

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Non réactif.
Stabilité chimique:	Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses:	Aucune connue.
Conditions à éviter:	Aucune connue.
Incompatibilité:	Aucune connue.
Produits de décomposition dangereux:	Aucune connue.

SECTION 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables: Contact avec les yeux et la peau.

Signes et symptômes potentiels de surexposition: Irritation de la peau

Effets aigus

Toxicité orale:	Aucune information disponible sur le produit fini.
Toxicité cutanée:	Aucune information disponible sur le produit fini.
Toxicité par inhalation:	Aucune information disponible sur le produit fini.
Corrosion/irritation de la peau:	Le 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (n° CAS 2634-33-5) est classé pour l'irritation de la peau, mais la classification du produit n'est pas justifiée sur la base de la concentration présente dans le produit. Les autres ingrédients du produit ne sont pas classés pour la corrosion ou l'irritation de la peau sur la base des informations disponibles.
Lésions oculaires graves/irritation:	Le 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (n° CAS 2634-33-5) est classé pour les lésions oculaires, mais la classification du produit n'est pas justifiée sur la base de la concentration présente dans le produit. Les autres ingrédients du produit ne sont pas classés pour les lésions oculaires ou l'irritation sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation cutanée:	Le 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (n° CAS 2634-33-5) est classé pour la sensibilisation de la peau sur la base des informations disponibles. Les autres ingrédients du produit ne sont pas classés pour la sensibilisation de la peau sur la base des informations disponibles.
Sensibilisation respiratoire:	Aucune information disponible sur le produit fini.

Autres effets sur la santé

Mutagénicité sur les cellules germinales: Aucune information disponible sur le produit fini.

Cancérogénicité: Le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) et le noir de carbone (n° CAS 1333-86-4) sont classés par le CIRC pour leur cancérogénicité (inhalation).

Toxicité pour le développement et la reproduction: Aucune information disponible sur le produit fini.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique): Aucune information disponible sur le produit fini.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Aucune information disponible sur le produit fini.

Risque d'aspiration: Aucune information disponible sur le produit fini.

SECTION 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité:	Aucune information disponible sur le produit fini.
Persistance et biodégradabilité:	Pas de données disponibles.
Potentiel de bioaccumulation:	Pas de données disponibles.
Mobilité dans le sol:	Pas de données disponibles.

Autres effets indésirables: Pas de données disponibles.

SECTION 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination: Éviter le rejet dans l'environnement. Éliminer conformément aux exigences locales/régionales/nationales/internationales.

Conteneur: Placer les matériaux contaminés dans des conteneurs d'élimination et les éliminer conformément aux réglementations en vigueur.

SECTION 14 – INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Agence:	Description de l'expédition:
DOT/TDG	NON RÉGLEMENTÉ EN TANT QUE MATIÈRE DANGEREUSE POUR LE TRANSPORT SELON DOT 49 CFR
OMI/IMDG	NON RÉGLEMENTÉES EN TANT QUE MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT SELON LE CODE IMDG
OACI/IATA	NON RÉGLEMENTÉES EN TANT QUE MARCHANDISES DANGEREUSES POUR LE TRANSPORT SELON L'OACI

Numéro UN/NA:	Non classé
Nom d'expédition approprié:	Non classé
Classe de danger:	Non classé
Groupe d'emballage:	Non classé
Risques pour l'environnement:	Non classé
Transport en vrac:	Non classé
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Non classé

SECTION 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Évaluation de la sécurité chimique: Aucune disponible

Réglementation fédérale des États-Unis:

Comprehensive Environmental Response and Liability Act de 1980 (CERCLA): Les ingrédients >0,1% dans ce produit ne sont pas soumis à déclaration en vertu du CERCLA.

Clean Water Act (CWA): Les ingrédients contenus dans le produit ne sont pas répertoriés comme des polluants toxiques.

Clean Air Act (CAA): L'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8) est répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux. Les autres ingrédients du produit ne sont pas répertoriés comme polluants atmosphériques dangereux.

Informations sur le titre III de la loi Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA):

Composants SARA 302/304: L'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8) est soumis aux exigences de déclaration de S.302 et S.304. Les autres ingrédients du produit ne sont pas soumis aux exigences de déclaration de S.302 et S.304.

SARA 311/312 Dangers: Sensibilisation cutanée.

Composants SARA 313: L'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8) est soumis aux niveaux de déclaration établis par la loi S.313. Les autres ingrédients du produit ne sont pas soumis aux niveaux de déclaration établis par la loi S.313.

Loi sur le contrôle des substances toxiques: Tous les ingrédients sont répertoriés dans l'inventaire ou l'exempt de la TSCA.

État:

Californie (Proposition 65) : Le noir de carbone (n° CAS 1333-86-4) [répertorié comme noir de carbone (particules en suspension dans l'air de taille respirable)], le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) [répertorié comme dioxyde de titane (particules en suspension dans l'air de taille respirable)], l'oxyde d'éthylène (n° CAS 75-21-8) et le 1,4-dioxane (n° CAS 123-91-1) figurent sur la liste de la Proposition 65

de la Californie en tant que substances cancérigènes ou toxiques pour la reproduction. Aucun autre ingrédient du produit ne figure sur la liste de la Proposition 65.

Canada:

DSL/NDSL: Tous les ingrédients contenus dans le produit sont répertoriés ou exemptés.

Autre:

CIRC: L'oxyde d'éthylène (CAS No. 75-21-8) est classé comme cancérigène pour l'homme (Groupe 1). Le noir de carbone (n° CAS 1333-86-4), le dioxyde de titane (n° CAS 13463-67-7) et le 1,4-dioxane (n° CAS 123-91-1) sont classés comme possiblement cancérigènes pour l'homme (groupe 2B). Aucun autre ingrédient de ce produit n'est classé en ce qui concerne la cancérogénicité.

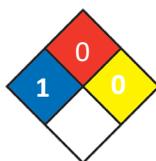
SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Les classements de la National Fire Protection Association (NFPA): Ces informations sont fournies uniquement à l'usage des personnes formées au système NFPA.

Santé: 1

Inflammabilité: 0

Réactivité: 0



Acronymes et abréviations qui ont pu être utilisés dans ce document:

ACGIH: Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux	N/A: non applicable/disponible
CAA: Clean Air Act (loi sur l'air pur)	NDSL: Liste des Substances Non Domestiques
CAS: Numéro du Chemical Abstract Service	NFPA: National Fire Protection Association (Association nationale de protection contre l'incendie)
CE : Communauté Européenne	NIOSH: Institut National pour la Sécurité et la Santé au Travail
CERCLA: Comprehensive Environmental Response and Liability Act (loi sur la réponse et la responsabilité environnementales globales)	NTP: Programme National de Toxicologie
CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer	OACI: Organisation de l'Aviation Civile Internationale
CLP: Classification, étiquetage et emballage des substances et des mélanges	OMI: Organisation Maritime Internationale
COV : Composés organiques volatils	OSHA: Administration de la Sécurité et de la Santé au Travail
CWA: Clean Water Act (loi sur l'eau propre)	PNOR: Particules Non Réglementées
DOT: Département des Transports	SARA: Superfund Amendment and Reauthorization Act (loi de modification et de réautorisation du Superfund)
DSL: Liste des Substances Domestiques	SCL: Specific Concentration Limit (limite de concentration spécifique)
EINECS : Inventaire Européen des Substances Chimiques Existantes	SGH: Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetage des Produits Chimiques
ELINCS: Liste Européenne des Substances Chimiques Notifiées	SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail
EPI: Équipement de Protection Individuelle	TDG: Transport de Marchandises Dangereuses
FDS : Fiche de Données de Sécurité	TSCA: Toxic Substances Control Act (loi sur le contrôle des substances toxiques)
IATA: Association Internationale du Transport Aérien	UN/NA: Nations unies/Amérique du Nord
IMDG: International Maritime Dangerous Goods (marchandises maritimes dangereuses)	US EPA: Agence Américaine de Protection de l'Environnement

Références:

Base de données des substances enregistrées de l'ECHA. 2024. <http://echa.europa.eu/>

Revision Indicator: Ceci est une fiche de données de sécurité révisée.

Date de création: 22 mai 2024

Date de révision: 12 novembre 2024

Les informations ci-dessus sont basées sur les données dont nous avons connaissance et sont censées être correctes à la date du présent document. Etant donné que ces informations peuvent être appliquées dans des conditions qui échappent à notre contrôle et que nous pouvons ne pas connaître, et que les données rendues disponibles après la date du présent document peuvent suggérer des modifications de ces informations, nous n'assumons aucune responsabilité quant aux résultats de leur utilisation. Ces informations sont fournies à condition que la personne qui les reçoit détermine elle-même si elles conviennent à l'usage qu'elle veut en faire.